

**COMMUNIQUE DE PRESSE DE L'UNION SYNDICALE SUD AUTOROUTES**

**LE CONSEIL D'ETAT DEBOUTE LA SANEF**

La société SANEF (Société des Autoroutes du Nord de la France) définitivement débouté de sa volonté acharné de licencier pour contrer la liberté d'expression et l'exercice du Droit syndical.

L'Union Syndicale Sud Autoroutes se félicite de la décision prise par le Conseil d'Etat le 21 décembre dernier, de rejeter la requête déposée par la société concessionnaire d'autoroutes SANEF (groupe ABERTIS) à l'encontre de Mr Valère LELIEVRE, Délégué Syndical Central SUD et Elu titulaire au comité d'établissement de SENLIS, pour TROP FORTE ACTIVITE SYNDICALE !

La direction de SANEF a démontré sa détermination en se lançant depuis le 17 avril 2008, dans un marathon administratif et judiciaire de plus de 4 ans pour tenter de bâillonner un délégué syndical en violant les notions élémentaires de liberté d'expression.

Le tribunal administratif d'Amiens, le Conseil de Prud'hommes de Creil, la Cour d'Appel du tribunal administratif de Douai, et maintenant le Conseil d'Etat ont systématiquement débouté la SANEF de sa volonté d'étouffer toute contestation dans ses rangs.

L'Union Syndicale Sud Autoroutes se réjouit de cette ultime décision de justice car nos libertés fondamentales étaient attaquées, avec un risque d'un dangereux précédent, qui aurait pu engendrer d'autres victimes.

Notre délégué syndical pourra à juste titre poursuivre son combat contre la politique sociale et destructrice d'emplois menée par SANEF depuis sa privatisation.

SANEF vient d'annoncer plus de 450 suppressions d'emploi au sein du groupe :

- Ces suppressions d'emploi interviennent dans un secteur non-concurrentiel et non-délocalisable, dans une entreprise où le chiffre d'affaires est en constante progression.
- Ces suppressions d'emploi interviennent alors que le pays n'a jamais connu un nombre de chômeurs aussi important.